

Droit du travail

Par **swetty**, le **29/10/2014** à **11:36**

bonjour qqn peut m'aider à résoudre mon cas pratique?

jerome est embauché le 1er juin 2014 comme réceptionniste par la société KIOLIS en contrat de travail à durée déterminée d'un mois motivé par le remplacement d'un salarié en arrêt maladie. au cours d'un déjeuner avec ses collègues, JEROME leur annonce qu'il vient d'obtenir son master de commerce mention marketing. le 20 juin 2014 il est convoqué par le directeur de la société qui lui propose une embauche en cdi à compter du 1er juillet 2014 comme assistant marketing . a cette date jerome se presente d'abord au service RH pour signer son contrat dont une clause prévoit une période d'essai d'un mois renouvelable par tacite reconduction. le 15 août 2014 il est convoqué par son manager qui lui reproche plusieurs erreurs de saisie dans le fichier client le 18 août 2014 il reçoit un courrier aux termes duquel : " Bien qu'ayant obtenu les diplômes requis , vous ne disposez pas des compétences nécessaires pour exercer des fonctions d'assistant marketing au sein de notre société c'est pourquoi nous vous notifions par la présente la rupture immédiate de votre contrat ." JEROME vous sollicite pour savoir si pourquoi et comment il pourrait contester la rupture de son contrat et le cas échéant quels seraient ses droits que lui indiquez vous?

Q° DE DROIT

MAJEURE

MINEURE

SOLUTION